



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

**AVIS DE PROMULGATION
Règlement no. 122-11**

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011, le règlement portant le numéro 122-11 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, lequel règlement vise à assurer l'adhésion explicite des membres du conseil municipal aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, à prévoir l'adoption de règles déontologiques et à déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 16 novembre 2011

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 16^{ième} jour du mois de novembre 2011.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général